

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Octobre 2008

n° 127

DES TOURS DANS PARIS ?

L'ambiguïté des objectifs !

Le Conseil de Paris a décidé de porter la limite de hauteur des immeubles dans la capitale de 37 à 50 mètres et de lancer une étude sur une dizaine de sites devant recevoir des tours (Immeubles de Grande Hauteur supérieure à 50 mètres).



Sous la pression des architectes, nos politiques veulent laisser leur trace dans l'histoire, par des symboles de puissance qui s'élèvent au-dessus de la Ville. Les tours des cathédrales ont été les emblèmes de la foi incorporés dans notre environnement. Aujourd'hui, les tours sont les symboles d'une prouesse architecturale.

Pour leur édification, tous les arguments sont avancés : la grandeur de la capitale, le développement économique, le manque de logements, le besoin de réduire les déplacements, ...

L'architecture de Paris n'est pas compatible avec l'édification de tours. Paris s'est construit en respectant son site vallonné. Paris, avec ses perspectives, ses monuments chargés d'histoire, ses rues façonnées au fil des siècles suscite un engouement mondial et ne peut supporter des tours qui pourraient être situées dans n'importe quelle autre ville du monde !

Les défigurations de Paris ont été suffisamment nombreuses au cours du dernier siècle pour que nous devenions prudents sur des constructions hétérogènes sur ce site exceptionnel.

Certes, l'étalement urbain est préoccupant. Il occasionne des déplacements individuels longs et polluants.

Faut-il alors accroître la densité urbaine à proximité des transports en commun pour pallier cet étalement ? La construction de tours devient-elle indispensable en pleine ville ? Non car la densité est la même avec une tour ou du bâti haussmannien. L'implantation des bâtiments le long des rues se heurte au principe de notre urbanisme, qui impose devant chaque façade, un vide proportionnel à sa hauteur (voir page 6).

De plus, au prétexte que le réseau de transport en commun souterrain parisien est meilleur qu'en banlieue, il faudrait densifier Paris. Le métro parisien est déjà saturé. Accroître la densité urbaine dans Paris pour pallier le manque de logements est une aberration sans amélioration du réseau de transport.

Vouloir ériger des hautes constructions de verre, de béton et d'acier est une erreur. **Paris dans ses limites actuelles doit être préservée de ces grands « gestes architecturaux ».**

En revanche, le grand Paris doit être un territoire de réflexion pour de tels projets qui associeront urbanisme et architecture.

Claude Muyard
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU

24, RUE DU COMMANDANT GUILBAUD



Stade du « Parc des Princes » construit par l'architecte Roger Taillibert en 1969-1972.

Le projet initial était la construction d'un stade vélodrome, mais à partir de 1932, il accueille footballeurs et rugbymen. En 1967, le stade est voué définitivement à ces deux sports.

La nouvelle configuration du Parc des Princes inaugurée en 1972 par Georges Pompidou offre une capacité de 48 500 places assises, réparties sur deux niveaux permettant une évacuation en dix minutes.

La structure composée d'éléments préfabriqués a été assemblée sans échafaudage.

Une toiture à grande portée et à courbure inverse, composée d'éléments métalliques suspendus aux parois, permet l'évacuation des pluies. Un fossé de défense évite tout risque d'invasion de la pelouse. Des équipements complètent l'ensemble : salle de presse, cafétéria, salon d'honneur, vestiaire, salle de conférence.

16, RUE DU COMMANDANT SCHLOESING

Porte d'entrée et salle d'attente du cimetière de Passy, construite par l'architecte René Berger en 1934, dans le même esprit classicisant que les palais de l'Exposition de 1937.

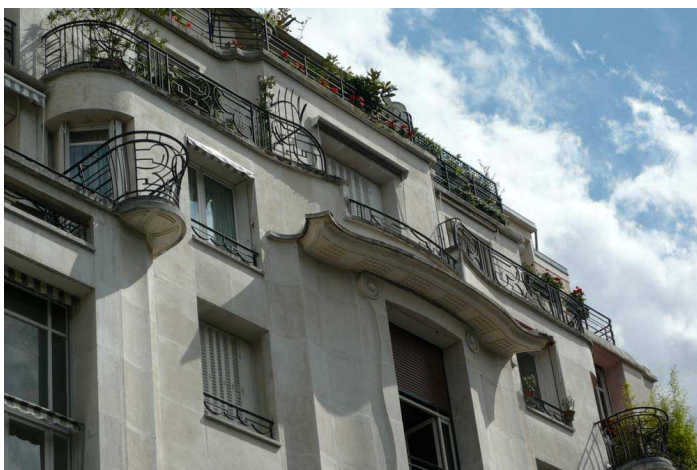
Ce réaménagement de la porte d'entrée a été occasionné par le percement de l'avenue Paul Doumer qui a amputé une partie du cimetière de Passy.

La porte est composée d'un portique à colonnes encadré de deux pavillons et clos par des grilles du ferronnier Raymond Subes.

Elle ouvre sur une salle d'attente placée dans l'axe du portique, avec marches, colonnes, frise et corniche saillante dans un style classique. Les trois bas-reliefs du pavillon du sculpteur Janthial représentent des figures en deuil drapées à l'antique. A l'intérieur, le revêtement est en marbre gris et les lampadaires en bronze.



15, RUE DU CONSEILLER COLLIGNON



Immeuble de rapport de style Art-Déco.

L'ensemble en pierre de taille est original par la composition de la façade : un corps central tout étiré en hauteur se dégage en légère avancée par aplats successifs, encadré d'une ornementation extrêmement épurée faisant référence au style ionique antique et surmonté d'un chapiteau en légère arabesque.

Les ferronneries sont également remarquables, par leurs qualités géométriques, jouant la symétrie des courbes et dégageant une extrême légèreté.

L'ensemble dépourvu d'ostentation ou de références d'avant-garde illustre le niveau de raffinement que pouvaient atteindre les immeubles résidentiels des années vingt.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

Enfin, la Coordination est agréée !

Le 26 juin 2007, la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses abords adressait une demande au Préfet de Région pour solliciter son agrément au titre de l'article L 141 du Code de l'Urbanisme.

La compétence du Préfet de Région est requise puisque la Coordination couvre Paris et les Hauts de Seine (adhérents à Neuilly, Boulogne-Billancourt et Paris).

Le 21 août 2007, la Coordination adressait un dossier complémentaire à la demande du Ministère de l'Intérieur.

Le 3 octobre 2007, le Parquet de Paris enquêtait toujours sur notre dossier.

Finalement, ce n'est que le 2 juillet 2008 que le Préfet de Région a signé son arrêté d'agrément, après avoir reçu les accords express ou tacites du :

- Procureur de la Cour d'Appel de Paris,
- Préfet des hauts de Seine,
- Directeur Régional de l'Environnement,
- Directeur Régional de l'Agriculture et des Forêts,
- Directeur Départemental de l'Équipement des Hauts de Seine,
- Préfet de Paris,

- Maire de Paris,
- Maire du XVI^e arrondissement.

On comprend que cela prenne du temps, mais on voit que la réforme et la simplification administrative a de beaux jours devant elle !

Mais que nous procure cet agrément comme avantage ?

L'article L141-2 du Code l'Urbanisme prévoit que : « les associations agréées sont appelées à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement ».

Mais c'est dans le Code Pénal que l'agrément donne à notre association un avantage important.

En effet une association agréée peut se porter partie civile sans avoir à justifier de son intérêt à agir contre toute infraction au Code de l'environnement et de l'urbanisme en excipant d'un préjudice direct vis-à-vis de son objet social.

Ceci nous donne une grande capacité à ester en justice.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

JEAN-BOUIN EXPLOSE À 150 MILLIONS D'EUROS !

Estimé à 111 M€ au moment où la mairie, il y a dix mois, l'offrait à l'heureux propriétaire du Stade Français de rugby professionnel, Max Guazzini, le projet de nouveau stade est maintenant chiffré à 150 M€ !

Les nombreuses demandes d'améliorations articulées par M. Guazzini seraient une des raisons de ce renchérissement. On se souvient cependant que toute la dépense sera à la charge de la Ville, donc des contribuables parisiens. M. Guazzini, en effet, n'entend pas investir un sou dans cette opération.

Du côté de l'association Paris - Jean-Bouin, on évoque un courrier de la Ville tendant à mettre fin à la concession dont le terme normal est l'année 2024. L'association a déposé un recours gracieux auprès de la Ville pour défendre ses droits. Recours qui, de gracieux, se transformerait en contentieux faute de réponse dans les deux mois.

La mairie du XVI^e aurait la même position au nom de la défense des intérêts des contribuables et des usagers du Stade Jean-Bouin.

L'enquête publique nécessaire à l'obtention du permis de construire pourrait être lancée au printemps 2009.

PLACE DE LA PORTE DE PASSY SORTIE DU PÉRIPHÉRIQUE INTÉRIEUR Rétablissement de la circulation à deux voies

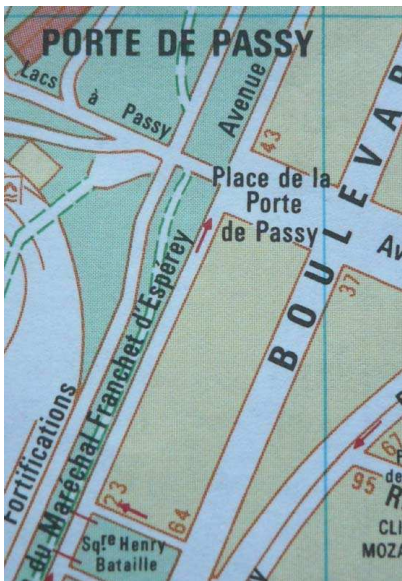
La réduction de la circulation, place de la Porte de Passy, à une voie au lieu de deux par l'installation d'une signalisation lumineuse au milieu de la chaussée est catastrophique.



Les embouteillages existaient déjà aux heures d'affluence avec deux voies de circulation, ce qui nous avait déjà conduits à proposer aux services de la voirie des améliorations en 2002, puis en 2005.

Ce nouvel aménagement du carrefour de la place de la Porte de Passy a été décidé par la Direction de la Voirie et des Déplacements à la demande de la Préfecture de Police, compte tenu du nombre d'accidents constatés au carrefour.

Les derniers chiffres de la Préfecture de Police sur la période 2004-2006 montreraient, pour ce carrefour, dix accidents avec douze blessés, faisant de ce point l'un des deux carrefours les plus accidentogènes du 16^e (dix en trois ans !).



L'essentiel des accidents impliquait le mouvement de « tourne à gauche » du boulevard Suchet vers le bois de Boulogne (collision avec les véhicules descendant le boulevard Suchet vers la Porte d'Auteuil).

Les services de la voirie ont donc installé une nouvelle signalisation, flèches verte/rouge, boulevard Suchet au niveau de la place de la porte de Passy, ce qui limite à cinq le nombre de voitures souhaitant tourner. En outre la circulation a été réduite à une voie, place de la Porte de Passy.

Le responsable de la voirie est conscient des inconvénients de ces modifications et a déjà apporté quelques améliorations.

Cet aménagement est caractéristique de la façon de travailler de l'administration qui veut résoudre tous les problèmes à la fois. Ceci est coûteux et souvent contradictoire avec les intérêts multiples mis en jeu en sachant que le risque zéro n'existe pas. On rend la signalisation trop complexe, réduisant ainsi le débit, alors que des aménagements modestes seraient dans la plupart des cas amplement suffisants.

A une époque où il n'est question que de développement durable, on devrait éviter d'augmenter inutilement la pollution et modifier la voirie dans le but d'améliorer la fluidité automobile et non créer de nouveaux embouteillages. A moins que la mairie de Paris n'ait pour objectif essentiel que d'écœurer les automobilistes.

Prochaines réunions des conseils de quartier à la mairie du XVI^e arrondissement					
Auteuil-Sud	V 17 octobre	Auteuil-Nord	L 20 octobre	Muette-Sud	J 23 octobre
Muette-Nord	V 24 octobre	Chaillot	V 24 octobre	Dauphine	Me 12 novembre

ESPACES VERTS du XVI^e Compte Rendu du CICA

A Paris, en ce début d'automne, les jardins se portent bien. Abondamment arrosés et n'ayant pas eu à souffrir de la chaleur, les arbres restés très verts s'épanouissent et les fleurs sont au sommet de leur éclat. Au jardin des Plantes, c'est un très grand plaisir de flâner à l'ombre des grandes allées de platanes et d'admirer la splendeur des parterres de l'allée centrale.

Dans le XVI^e, Bagatelle offre le spectacle de sa roseraie dans un cadre exceptionnel. Mais, pour qui souhaite simplement profiter du jardin, rappelés qu'à la belle saison et jusqu'à novembre le parc sert de cadre à des expositions, fort belles par ailleurs, mais qui rendent le prix d'entrée pour une promenade dominicale en famille assez dissuasif pour certains.

A ce propos, parlons du dernier CICA qui s'est tenu le 26 juin dernier. Le sujet en était « les espaces verts dans le XVI^e arrondissement et Sainte-Périne ».

Dans le cadre assez large fixé par l'objet de la réunion, quels ont été les sujets abordés ?

Ghislaine Chardon, chef du service de l'exploitation des jardins à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville, a exposé brièvement l'organisation et le fonctionnement de sa direction et de son service et souligné l'importance des superficies en parcs et jardins qui font du XVI^e un des arrondissements les plus verts de Paris.

Quels sont les moyens financiers pour entretenir et embellir ces espaces ?

En 2008, le budget municipal réservé aux grands jardins qui rayonnent au-delà de l'arrondissement, c'est 350 000 € affectés aux investissements et 300 000 € au fonctionnement. Les autres espaces verts dits « équipements de proximité » relèvent des mairies d'arrondissement avec en dotation 260 000 € qui servent à l'entretien.

Les questions des associations ont repris les principaux sujets en débat dans l'arrondissement :

- projet Varize,
- devenir de la Charte d'aménagement durable du Bois de Boulogne
- avenir de Jean-Bouin
- extension de Roland-Garros sur le stade Hébert, les risques pour les serres d'Auteuil,
- projets d'aménagements sportifs sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil
- constructions de logements dans le parc Sainte-Périne
- ouverture des parcelles de Sainte-Périne actuellement fermées au public
- construction par LVMH. d'un centre culturel de 40 mètres de haut en plein Bois
- sécurité des enfants dans les squares : problème des portillons trop faciles à ouvrir
- sécurité, entretien et extension du sentier nature, sur l'ancienne voie SNCF d'Auteuil.

On peut regretter, au sujet de Sainte-Périne, que les discussions aient tourné, comme l'a souligné un participant, en « querelles partisans » et en tout cas inutiles.

Pour éviter de telles dérives, il faudrait, selon les propos du Président de XVI^e DEMAIN, que « les associations puissent émettre des propositions d'ordre du jour avec le concours de la mairie du XVI^e », conformément à l'article 16 de la loi PLM du 31 décembre 1982. Il conviendrait aussi que les vœux des associations soient inscrits à l'avance dans l'ordre du jour des CICA.

Dans cette perspective, Mme Dreyfuss a prévu d'organiser à la rentrée une séance de travail pour préparer le CICA d'automne.

En conclusion, le maire du XVI^e s'est engagé à « relancer la Charte d'aménagement du Bois avec les signataires ». Pour cela, il envisage d'organiser une réunion publique avec les maires riverains et les associations concernées.

CALENDRIER des MATCHES au PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 18 octobre (19 h)	PSG / Lorient	Mercredi 29 octobre (19 h)	PSG / Toulouse	Samedi 8 novembre (19 h)	PSG / Lille
Mardi 11 novembre (21 h)	PSG / Nancy	Samedi 22 novembre (20 h)	PSG / Lyon	Samedi 6 décembre (20 h)	PSG / Le Mans
Samedi 20 décembre (20 h)	PSG / Valenciennes	Samedi 14/1/2009	PSG / St Etienne		

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Pour être informés, envoyez vos coordonnées par mail à l'adresse : inforiverains@psg.tm.fr ou allez voir le site www.leparcdesprinces.fr (01 47 4372 84)

CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean-Bouin

Date	Équipe	Date	Équipe	Date	Équipe
V 21 ou S 22 ou Di 23/11	CASTRES	V 19 ou S 20/12	BAYONNE	V 2 ou S 3 ou D 4/1/09	DAX

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au STADE FRANCAIS : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr>

AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ QUI N'OSENT PAS S'OPPOSER AUX TOURS DANS PARIS

Le maire de Paris a une curieuse idée de la démocratie. Lors de l'enquête sur le PLU voté en 2006, il avait renoncé à y inclure des tours, mais il avait lancé un sondage sur ce sujet. Il avait été surpris du taux inhabituel de réponse, puisque 175 000 Parisiens avaient répondu pour dire, à 63 %, qu'ils étaient contre les tours.

Qu'à cela ne tienne ! En 2008, le Maire fait approuver par sa majorité le lancement d'une étude pour créer des tours sur une dizaine de sites à la périphérie de Paris.

Il promet une vaste « concertation », comme si les 110 250 opposants aux tours de 2006 étaient des abrutis qu'il allait convaincre en un tournemain.



Mais, pourquoi des tours ?

Pour le maire, il s'agit de répondre à la crise du logement en créant par densification beaucoup plus de logements.

Ceci est un faux argument, cependant très porteur, auprès des « hommes de bonne volonté » qui souhaitent résoudre la crise du logement.

Mais les tours ne logeront pas plus de monde si les règles d'urbanisme, telles que le prospect et le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) ne sont pas modifiés.

Sait-on que la Défense est moins dense que Paris ?

Le jeu du C.O.S est le suivant.

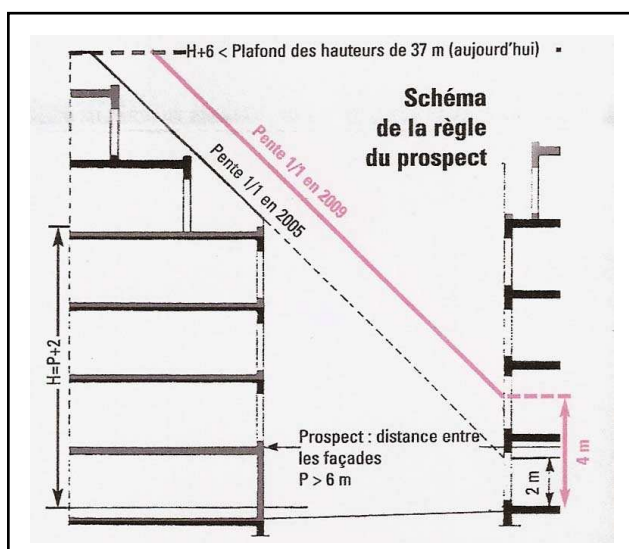
Le maire veut, par exemple, faire construire une tour de logements de 55 mètres.

Prenons trois appartements de 75 m² par étage, soit 225 m². La capacité de la tour ressortira à 4 125 m², avec trois mètres de hauteur par étage.

Si le C.O.S est de trois, le terrain nécessaire sera de 4 125 / 3 = 1 375 m².

Le terrain disponible, mais inconstructible, au pied de la tour sera de 1 375 - 225 (emprise de la tour) = 1 150 m².

C'est là le point crucial qui démontre que tour n'équivaut pas à densification !



A leur pied les tours engendrent des espaces désolés, venteux, mal entretenus, qui détruisent la continuité des linéaires des rues, agrément de notre ville.

Le prospect est la règle qui impose, devant chaque façade, un vide proportionnel à sa hauteur.

Le promeneur, dans la rue, doit pouvoir voir le ciel lorsqu'il lève les yeux au-delà d'une oblique à 45° élevée depuis une hauteur d'homme.

La règle est : $H = P + 2$; H = hauteur de la façade ; P = distance par rapport au front bâti opposé.

En 2006 la règle est déjà écornée, car H passe à $P + 3$.

En 2008, la Ville de Paris, par modification prévue du PLU veut en rajouter une couche avec un $H = P + 4$!

Des tours pour la mixité des activités ?

Cette utopie a la vie dure, mais les réalités du marché immobilier, la loi sur la copropriété et la législation très protectrice des locataires interdisent ce rêve de certains urbanistes en chambre qui voudraient, pour animer les quartiers mêler bureaux, logements et commerces dans les mêmes tours.

Aucun investisseur privé ne s'intéressera à cet hybride ingérable où locataires de bureaux, propriétaires ou locataires d'appartement, et commerçants ont des intérêts divergents.

Sous la pression de certains aménageurs publics, les expériences faites ont été de vraies catastrophes financières et urbanistiques.

Des tours pour faire moderne et réactiver le dynamisme économique de Paris ?

Donc, pour créer des bureaux, c'est-à-dire des emplois ? Mais où les implanter ? Sur les dix sites répertoriés par la municipalité. C'est-à-dire le long du périphérique, où subsistent encore quelques friches disponibles, en saupoudrant donc ces implantations. Or le marché de bureaux a besoin de concentration. Tout le monde connaît la lenteur de commercialisation de la tour isolée de la porte de Pantin restée vide des années, comme celles de la porte de Bagnolet.

Ce ne sont pas quelques tours de bureaux, dans des sites désolés, entre autoroutes et voies de chemin de fer qui redonneront de l'attractivité à la place de Paris.

D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, les PLU et autres règles d'urbanisme, à Paris, n'ont d'effet que sur une surface infime de notre ville, puisqu'il n'y a pas de foncier disponible.

Les tours sont faites pour satisfaire l'ego de notre maire, d'une petite camarilla d'architectes mégalomanes, et de quelques grands groupes d'entreprise du BTP.

Nous voulons préserver le Paris que nous aimons et que plus de 75 millions de visiteurs annuels plébiscitent aussi.

Au cours des siècles tous les urbanistes ont voulu préserver le paysage de notre ville, où les monuments émergent d'un bâti de R+5 qui donne des perspectives admirables.

Donc, hommes de bonne volonté qui ne voulez pas passer pour des réactionnaires frileux, et sans culture, n'ayez pas peur de vous opposer aux tours dans Paris, qui sont de fausses solutions.

Mais si Paris veut se mesurer aux grandes agglomérations économiques du monde, c'est dans son futur SDRIF (voir page 8) et dans le concept du Grand Paris que les réflexions doivent porter. Il nous faut sortir du « périph » et nous entendre avec les collectivités territoriales voisines.

NB : La photo ci-contre représente la vue de profil de la tour pyramide et, en page 6, la vue de face.



L'HIPPODROME D'AUTEUIL DANS LE COLLIMATEUR

Le maire de Paris est un excellent communicateur, nous l'allons voir ici.

Ses projets vont-ils chasser 4 500 sportifs de Jean-Bouin restructuré, et autant du Stade Hébert pour y implanter l'extension de Roland Garros ?

Qu'à cela ne tienne, le Maire possède les 850 hectares de la grande friche foncière du Bois de Boulogne pour recaser nos 9 000 exilés !

C'est sur les superbes pelouses de l'hippodrome d'Auteuil que pourraient être construits dix terrains de sport. Nous en avons déjà parlé dans notre n°124 de janvier 2008.

Le 19 décembre 2007 la Commission des Sites a eu communication d'un superbe dossier de rénovation du paysage de l'hippodrome. C'est à peine si on discernait le tracé des ces dix terrains alors que les rédacteurs-paysagistes décrivaient avec de belles esquisses comment ils allaient modeler les pelouses et planter quelques arbres.

La Commission n'avait pas à voter à cette séance, il s'agissait juste d'une information mais qui avait fortement ému ses membres très attachés à la préservation des espaces verts classés du Bois de Boulogne.

Cependant depuis les votes du Conseil de Paris, intervenu le 29 septembre 2008, en faveur du projet d'extension de Roland-Garros sur le Stade Hébert, et du vote du 30 septembre 2008 sur les pelouses de l'hippodrome, c'est à un vote que la Commission des Sites est invitée lors de sa séance du 9 décembre prochain, ou du printemps 2009.

Nous alertons donc ses membres pour qu'ils repoussent cette agression délibérée contre un site classé que le béton, même sportif, doit épargner !

Nous en appelons par ailleurs aux élus signataires de la Charte du Bois de Boulogne, pour qu'ils se manifestent auprès de leur collègue le maire de Paris afin de préserver ce poumon vert de la Région Parisienne.

RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**une empoignade droite-gauche
que le secrétaire d'État pour le Grand Paris devra arbitrer**

Nous avons évoqué cette révision du SDRIF dans notre numéro 117 d'avril 2006, en disant que ce document planificateur de l'urbanisation de notre région engageait notre avenir pour 30 ans.

Les études encadrées par une lettre de l'État et menées par la Région touchent à leur fin.

Le 6 juillet 2008, l'État a rendu un avis réservé sur le projet soumis par le Conseil Régional.

En effet, l'État reproche à la Région de s'opposer à certains de ses projets routiers tels que le bouclage des A 104 et A 86, le raccordement de l'A 16 au périphérique et la déviation de l'A 12. Il reproche aussi de brider le développement de la Défense, du plateau de Saclay, du pôle de Roissy et d'omettre le Métrophérique. Il considère par ailleurs que ce SDRIF ne permettra pas d'atteindre l'objectif commun à l'état et à la Région de construire 60 000 logements par an compte tenu des PLU communaux votés.

Le 11 juillet 2008 le premier Ministre demande à la Région de différer l'enquête publique sur ce SDRIF, mais le 12 juillet l'enquête est cependant lancée.

En septembre 2007 le Préfet de Région négocie avec la Région pour que toutes les garanties en matière de développement économique soient intégrées.

Des compromis sont trouvés, en particulier le bouclage de l'A 104 et de l'A 86 et l'accord sur la Défense et Roissy, mais ils apparaissent comme insuffisants pour l'opposition régionale.

Le 25 septembre le Conseil Régional a voté le projet contre l'avis de l'UMP minoritaire à l'assemblée régionale.

Il appartient maintenant à l'État de décider s'il va transmettre ce SDRIF au Conseil d'État pour approbation, alors que beaucoup de ses préconisations n'ont pas été retenues par la Région.

Un risque de contentieux existe si l'État refuse de transmettre le document.

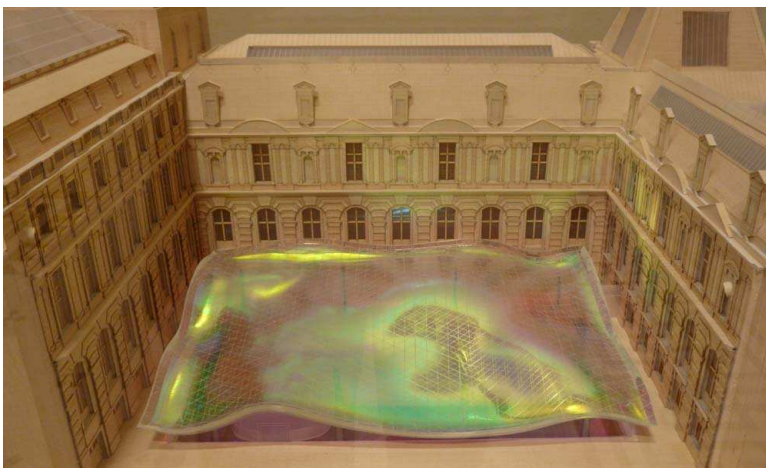
Parallèlement, le tout nouveau Secrétariat d'État pour le Grand Paris consulte et prépare d'importantes réformes de structure de la Région ainsi que l'adoption de grands projets, à réaliser sous l'autorité de l'État, dans le cadre des OIN (opérations d'intérêt national).

On peut donc comprendre les souhaits de différer l'adoption du SDRIF qui pourrait être remis en cause par des études contradictoires menées par l'échelon supérieur de l'administration d'État.

Affaire donc à suivre.

ERRATUM

Mouchoir de Soie au Louvre



Toutes nos excuses pour cette confusion sur la destinée de la Cour Carrée du Louvre.

En fait c'est dans la cour Visconti que doit se déployer l'œuvre de Rudy Ricciotti dont nous vous donnons une photo de la maquette.

Les nouvelles salles du musée (4 000 m²) consacrées aux arts de l'Islam seront disponibles fin 2012.

COURRIER DES LECTEURS

Dîner de rue



Un dîner de rue a été organisé par un de nos administrateurs le jour de la fête des voisins du 21 juin rue Jasmin.



Tours dans Paris

« Charles-Quint, invité à visiter la toute nouvelle cathédrale de Cordoue, construite au beau milieu de l'admirable Mezquita de la ville, furieux, condamne les chanoines : "Si j'avais su ce que vous vouliez faire, vous ne l'auriez pas fait car ce que vous faites là peut se trouver partout et ce que vous aviez auparavant n'existe nulle part".

« C'est pareil pour Paris, le joyau, la cité où l'on admire le ciel en marchant.

« Notre "mezquita" c'est le caractère unique de notre magnifique capitale, son horizontalité, ses paysages, la Seine. Ne soyons pas les "Chanoines de Cordoue". Charles Quint fut un sage en la circonstance...mais trop tard.

« Et les élus Parisiens ! ? »

Christian Chollet

LUTTE CONTRE LE BRUIT DES HÉLICOPTÈRES

XVI^e Demain a participé à la réunion plénière de la CCE (Commission Consultative de l'Environnement) qui s'est tenue le 18 juin à la Préfecture de Paris. Cette dernière avait pour but de vérifier le respect des engagements pris dans la Charte de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy les Moulineaux signée fin 2007.

Les statistiques de trafic sont fournies par le bulletin mensuel « infos riverains ». A fin 2007, on peut noter une augmentation annuelle de 10% du trafic héliport et, à fin juin 2008, cette tendance se confirme.

Par ailleurs et contrairement aux engagements pris, on constate une augmentation sensible (+8%) des vols de transit. Un gros effort de contournement de la capitale doit être entrepris.

Dès fin 2008, le survol du « periph » par l'Alouette 3 (machine ancienne et bruyante, voir photo) sera interdit. Petit à petit, les appareils jugés les plus bruyants seront éliminés.

Pour ce faire, BruitParif installe plusieurs stations de mesure de bruit en continu. Elles seront situées à

Sèvres, Meudon, sur l'île Saint-germain, à Paris (toit de l'ENSTA proche de l'héliport) et sur l'héliport d'Issy.

Parallèlement, la gendarmerie des transports aériens (GTA) effectue régulièrement des contrôles de trajectoire des hélicoptères. En 2007, 771 appareils ont été contrôlés, ce qui représente 38% de plus qu'en 2006. Le nombre d'infractions constatées est faible (5 en 2007)

Pour signaler des nuisances sonores anormales, les riverains peuvent appeler la BGTA d'Issy-les-Moulineaux (tel 01 45 24 20 34).



Pour des informations complémentaires, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

www.entrevoisins.org magazine des aéroports

www.bruitparif.fr Bruitparif, observatoire du bruit en Île-de-France

www.dgac.fr Direction Générale de l'Aviation Civile

www.aeroportsdeparis.fr ADP

www.ufh.fr Union Française de l'Hélicoptère

EXTENSION DE ROLAND-GARROS SUR LE STADE HÉBERT, fruit d'une amitié coûteuse et compromettante.

La grande presse et la presse à scandale sont pleines de détails concernant le renvoi devant le tribunal correctionnel, pour prise illégale d'intérêt entre TF1 et la FFT et abus de confiance du Président de la Fédération Française de Tennis, porteur du projet d'extension de Roland-Garros sur le stade Hébert. C'est juste à ce moment là, que la mairie de Paris, dans sa séance du Conseil du 29 septembre approuve le principe d'une étude de concepteurs, que la FFT est autorisée à mener sur le stade Hébert. Le groupe UMP a voté contre.

Il est vrai que, tout en annonçant cet accord de principe, la mairie s'empresse d'ajouter qu'elle « reste ouverte à d'autres solutions,... nous sommes pragmatiques, et sommes ouverts à des propositions alternatives... ». (Conférence de presse d'Anne Hidalgo, première adjointe, chargée de l'urbanisme, le 17 septembre 2008).

Tiens, tiens, ne serait-ce pas que la mairie de Paris qui s'était engagée, auprès du Président actuel de la FFT, à inscrire ce sulfureux projet à son ordre du jour, se préparerait un repli stratégique au début de 2009 quand un nouveau Président de la FFT aura été élu, puisque l'actuel titulaire a renoncé, prudemment, à se représenter ?

On sait l'hostilité au projet que les successeurs potentiels du Président actuel ont manifesté au sein de la FFT. La campagne électorale débutant le 1^{er} octobre va permettre aux candidats en présence de se déterminer sur ce projet incongru, et de proposer des alternatives.

En effet, **un autre projet existe**, et ce, depuis les discussions qui eurent lieu en 2003/2004, au moment de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012.

Il est techniquement possible de créer une couverture amovible sur les courts Philippe-Chatrier et Suzanne-Lenglen, d'occuper provisoirement les courts du Fonds des Princes et de disposer des pelouses de la Butte Montmart dans le Bois de Boulogne, pendant le tournoi, pour le pique-nique des spectateurs.

Cette solution permettrait de conforter la place de Paris dans le tournoi du « Grand Chelem », en garantissant que les épreuves ne seront plus perturbées par la pluie, grand souci pour les retransmissions télévisées, si lucratives pour les organisateurs.

L'épouvantail de la concurrence de Madrid, brandi par l'actuel Président de la FFT pour obtenir le site Hébert, s'évanouirait ainsi. Sachons d'ailleurs que pour ne plus figurer dans le tournoi, il faut l'accord de l'intéressé !

Cette alternative ne coûtera pas les 120 millions du projet Hébert, dont 80 millions à la charge de la FFT, 40 millions d'emprunt, 20 millions pour la ville de Paris et autant pour l'État, donc 40 millions pour le contribuable. Ajoutons 24 millions pour aménager des terrains de sport sur l'hippodrome d'Auteuil, à la charge de la FFT.

La solution alternative aurait l'immense mérite de préserver les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil et l'intégrité du jardin des Poètes et des serres d'Auteuil qui seraient gravement dégradés par le « passage des éléphants » entre le site Hébert et l'actuel Roland-Garros distant de 700 mètres.

Nous espérons que nos élus sauront raison garder en s'opposant à cette nouvelle agression contre le Bois de Boulogne et ses abords, et en favorisant ce projet alternatif et consensuel.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Françoise Manoncourt et Marie Moes ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard

Photos : V. Gros, C. Muyard